

Définition « personne contact à risque » dans un mode d'accueil

① SITUATION DANS LAQUELLE UNE PERSONNE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE CAS CONTACT A RISQUE :

Si contact dans les 48h avant l'apparition des symptômes d'un cas probable ou confirmé covid 19 ou si contact dans les 7 jours avant la date du test RT-PCR positif d'un cas confirmé covid 19 asymptomatique :

- Si partage du même espace confiné (domicile, local de l'établissement, véhicule...) au moins 15 minutes, notamment en cas de toux ou éternuements.
ou
- Si situation de face à face de moins d'1 mètre.
ou
- Si professionnel ou enfant ayant respectivement prodigué ou reçu des actes de soins.
ou
- Si situation de face à face à moins d'un mètre

② REGLE DE PORT DU MASQUE PERMETTANT D'ÉVITER D'ÊTRE CAS CONTACT A RISQUE :

- Port bilatéral (personne covid confirmé et personne en présence) d'un masque quel que soit le type.
ou
- Port unilatéral (aussi bien par le cas covid confirmé que par la personne en présence) d'un masque chirurgical ou d'un masque possédant une fenêtre transparente homologué.
ou
- Port unilatéral d'un masque quel que soit le type par un professionnel en contact avec un enfant.

Pendant toute la durée du contact

CAS PARTICULIERS : toute personne qui a été infectée par la covid (confirmé par test PCR ou antigénique ou sérologique) ne peut plus être considérée comme personne contact à risque dans les 2 mois qui suivent cette infection.

③ EQUIPEMENT NON PROTECTEUR :

- Les masques en tissu maison ne répondant pas aux normes AFNOR.
- Les visières en plastique
- La séparation par une plaque en plexiglas pendant un temps de repas

LES PERSONNES EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE QUALIFIEE CAS CONTACT NE SONT PAS CAS CONTACT A RISQUE